



# Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Novembre 2025

## Informations

Nicolas HAMEL, secrétaire de mairie, sera en congés du 24 décembre au 4 janvier 2026.

**Pendant les fêtes, la mairie sera ouverte uniquement le lundi 22 décembre.**

**Elle sera fermée les 29 et 31 décembre.**

**Exceptionnellement, la mairie sera ouverte uniquement de 16h à 18h le mercredi 10 décembre.**

Alexandre VITTE, agent technique, sera en congés du 21 décembre au 4 janvier 2026.

## Cérémonie du 11 novembre

C'est sous un soleil radieux qu'une quarantaine de personnes s'est retrouvée autour du monument aux morts à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Bernard Vougnon, notre Maire, y a lu le message de Madame Catherine Vautrin, Ministre des armées et des anciens combattants.

Pour rappeler l'ambiance des combats, Etienne Pellegrini, 3<sup>ème</sup> adjoint, a partagé le point de vue d'un gradé quant à la limite de l'engagement des soldats acculés.

Sonnerie aux morts, minutes de silence et Marseillaise ont prolongé la cérémonie.

Elle s'est terminée autour du verre de l'amitié au centre de vie.



## Vœux du Maire

Dans ce numéro...

11 novembre  
Vœux du Maire 1

Élections 2

Conseil municipal 3

Comité des Fêtes  
CCAS 4



Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal convient tous les Chaucennois à la traditionnelle cérémonie des Vœux qui aura lieu le :

**dimanche 11 janvier à 11h30 au Centre de Vie**

**JOYEUSES FÊTES**  
de fin d'année



## ***Inscription listes électorales***

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2025.

Rappel sur les informations et dates clefs.

### **Quel délai pour s'inscrire sur les listes électorales afin de voter aux prochaines élections municipales ?**

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de Chaucenne, vous avez jusqu'au 6 février 2026, dernier délai. Passer cette date, vous ne pourrez pas voter sur Chaucenne pour les prochaines élections municipales.

### **Quelles pièces à fournir ?**

Nous faire parvenir votre demande composée des pièces suivantes :

- Cerfa 12669\*02 (citoyen français) OU Cerfa 12670\*02 (citoyen européen). Vous pouvez trouver ces documents sur internet ou les demander directement à la mairie.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (exemple : facture déchets, eau, électricité, etc...) OU un avis d'imposition de taxe foncière.
- Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).

### **Vous pouvez faire votre demande :**

- En papier à déposer directement à la mairie.
- Via internet sur le site : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### **Suite à votre demande**

Si votre demande est complète, vous recevrez un courrier de la mairie vous indiquant la bonne prise en compte de votre inscription sur les listes électorales.

Votre carte d'électeur vous sera transmise quelques semaines avant les prochaines élections.



### **Quelles conditions pour s'inscrire sur les listes électorales de Chaucenne ?**

- Avoir au moins 18 ans. (les jeunes qui se sont fait recenser sur Chaucenne à leurs 16 ans n'ont pas besoin de faire les démarches, l'inscription est automatique).
- Être citoyen français ou d'un pays de l'Union Européenne.
- Résider sur Chaucenne OU payer des impôts fonciers à Chaucenne depuis au moins 2 ans.
- Jouir de vos droits civils et politiques.

## ***Séance du Conseil municipal***

### **Résumé des délibérations du conseil municipal du 3 novembre.**

#### **Approbation du transfert de charges entre la Commune et Grand Besançon Métropole**

Le Conseil municipal a approuvé le transfert de charges entre la commune et Grand Besançon Métropole pour l'exercice 2025.

#### **Mutuelle Santé des agents**

Le Conseil municipal a décidé une participation financière pour la mutuelle des agents à hauteur de 50 % du montant de référence pour chacun des agents.

#### **Dissolution du CCAS**

Le Conseil municipal a décidé :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025 ;
- d'exercer directement cette compétence à partir du 1 janvier 2026;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.



#### **Destination des coupes de bois 2026**

Le Conseil municipal a validé la proposition de l'ONF pour l'exercice 2026. Les travaux dans les parcelles 1, 3, 4 et 5 concernent des coupes de sécurisation, d'amélioration ou de régénération. L'exploitation de la parcelle 2 est différée sur l'année 2027. Les parcelles de résineux 19 à 23 et 30 à 32 sont également reportées à une date ultérieure en fonction de l'évolution de leur état sanitaire.

#### **Travaux autres**

Un certain nombre de surbilles « oubliées » sur différents secteurs vont être regroupées et commercialisées.

Les travaux de dégagements ont été réalisés dans les parcelles 14 et 30.

#### **Contrat de bûcheronnage**

Le Conseil municipal a validé les devis des trois intervenants pour le bûcheronnage de l'exercice 2026 pour un montant de 10 670 Euros HT sur les parcelles 8, 10 et 15.

#### **Atelier bascule**

Le Conseil municipal a validé les choix des prestations suivantes dans le cadre du projet du nouvel atelier municipal :

- Contrôleur Technique : APAVE pour un montant de 2840 Euros HT
- Sécurité et Protection de la santé : Bureau Veritas pour un montant de 2685 Euros HT
- Etude de sol : ECR pour un montant de 4450 Euros HT.

#### **Association Foncière**

L'entreprise Janson a réalisé pour le compte de l'association foncière des travaux d'arasement, de revêtement et de collecte des eaux superficielles sur les secteurs des Lièvres, chemin des Vignes et au carrefour Lièvres, chemin des Vignes et Perrières.

## Comité des fêtes

### ILLUMINONS CHAUCENNE

Le samedi 22 novembre, une équipe de bénévoles a confectionné des paquets cadeaux en vue de les installer à plusieurs endroits dans Chaucenne. Vous pouvez aller les découvrir dans le couloir de la mairie, dans le couloir de la salle des fêtes, dans les fontaines, à l'abri-bus, dans le parc de jeu du lotissement Saint Jean et dans le parc du lotissement de la Lanterne.

Une autre équipe se charge de décorer le rond point, devant l'école et devant la mairie.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur temps et leur esprit créatif.



Vous êtes tous invités à décorer vos maisons et vos extérieurs pour rendre Chaucenne le plus lumineux possible lors de la **BALADE AUX LAMPIONS** qui aura lieu le dimanche 14 décembre.

Nous vous donnons rendez vous à **17H30 pour la déambulation** dans le village et à **18H15 pour le verre de l'amitié**. Vin chaud, chocolat chaud, papillotes et clémentines vous seront offerts par le Comité des fêtes.

### AG 2026

L'Assemblée Générale du Comité des fêtes de Chaucenne aura lieu le **vendredi 30 janvier 2026 à 20H30 en mairie**. Tous les chaucennois y sont invités pour prendre connaissance du bilan moral et financier de l'année 2025 et du programme et du budget des activités proposées pour 2026. Nous vous y attendons nombreux pour échanger sur tous ces points et partager le verre de l'amitié.

En attendant de vous revoir bientôt, le comité des fêtes vous souhaite de très belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

## CCAS—Atelier mémoire

L'atelier mémoire se prolongeant sur 2026, Mesdames GAVIGNET Monique et GLOANEC Marie-Claire continueront à animer cette activité un jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 par mois soit :

- jeudi 15 janvier 2026
- jeudi 26 février 2026
- jeudi 19 mars 2026
- jeudi 30 avril 2026
- jeudi 21 mai 2026
- jeudi 18 juin 2026



Venez toujours nombreux

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chaucenne - 21, grande rue 25170 Chaucenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • [www.chaucenne.org](http://www.chaucenne.org)

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h